

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un centre commercial, rue de la Céramique sur la commune nouvelle Le Val d'Hazey (27)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d) et e) 36° 40°	Aménagement d'un centre commercial d'une surface de plancher de 15 705 m ² , d'une zone de stationnement de 526 places, d'environ 1 km de voirie et d'un giratoire d'environ 500 m ² pour la desserte interne. Demande préalable au dépôt d'un permis de construire.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'opération concerne l'aménagement, au sein de la Zone d'activités d'Aubevoye - Gaillon - Saint-Pierre-La-Garenne, d'un centre commercial au n°8640 de la rue de la Céramique (limite nord-est), en limite sud de la commune nouvelle Le Val d'Hazey (27) (commune créée au 1er janvier 2016, anciennement commune d'Aubevoye).

Le programme comprend l'aménagement de plusieurs bâtiments à usage commercial, à savoir : un magasin d'alimentation (enseigne Intermarché), un magasin de bricolage (enseigne Bricomarché), une station service (6 pompes), un centre de lavage Auto, un centre Auto, 3 Moyennes Surfaces commerciales et une galerie marchande avec boutiques. Ces bâtiments seront accompagnés de plusieurs zones de stationnements et accessibles par des voies de desserte locale depuis l'Avenue de l'Europe et la rue de la Céramique. Un giratoire complétera ces infrastructures routières internes. Des espaces verts seront aménagés sur l'ensemble de la zone de projet.

La surface de plancher du projet est de 15 705 m² sur un terrain d'assiette de 88 875 m².

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre du transfert, au sein de la même commune du Val d'Hazey, de l'Intermarché et du Bricomarché situés rue de Verdun.

Ce transfert, sur une emprise de terrain plus importante, au sein d'une zone d'activités existante, est l'opportunité de construire de nouveaux locaux qui amélioreront l'offre commerciale présente sur la commune. Le projet générera de nouveaux emplois bénéfiques pour le développement économique de la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet concerne l'aménagement d'un centre commercial au sein d'une zone d'activité existante. Des magasins d'alimentation, de bricolage, de services automobile (station service, lavage, contrôle technique, accessoires auto, etc.) et autres boutiques seront aménagés.

Le démarrage des travaux est prévu en Octobre 2018 pour une livraison en Octobre 2019 suivant une unique phase de réalisation.

La réalisation du chantier nécessite :

- Des travaux de terrassement. Ces travaux prennent en compte la gestion des terres excavées, la mise en place de l'assainissement pluvial des emprises, la mise en oeuvre et le raccordement aux différents réseaux humides et secs;
- La construction des différents bâtiments commerciaux (gros oeuvre et finitions), tous corps de métiers confondus;
- La réalisation des espaces communs extérieurs : nouveau raccord de voirie locale vers le giratoire de l'Avenue de l'Europe, nouvelles voiries de desserte locale, trottoirs et cheminements piétons, parkings et espaces verts.
- La gestion des réseaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concerne l'aménagement d'un centre commercial ouvert au public. En plus de son accessibilité depuis la rue de la Céramique, il bénéficiera d'une nouvelle accessibilité depuis le giratoire de l'Avenue de l'Europe (RD 316).

Il proposera les surfaces commerciales suivantes :

- Alimentation : 3500 m² de surface de vente;
- Bricolage : 2500 m² de surface de vente;
- Moyennes Surfaces : 2991 m² de surface de plancher;
- Galerie marchande : 1130 m² de surface de plancher;
- Centre Auto : 666 m² de surface de plancher;
- Station service;
- Station de lavage.

Les différents locaux commerciaux seront desservis localement par des voiries routières autour d'un giratoire au centre de la zone de projet. Des trottoirs aménagés en accompagnement de voirie et des cheminements permettront la circulation sécurisée des piétons.

Le centre commercial aura une capacité de 526 places de stationnements dont 7 disposant d'un dispositif de rechargement électrique réparties sur plusieurs parkings en réseau.

Les réseaux d'assainissement du projet seront de type séparatif : eaux usées et eaux pluviales seront collectées séparément.

Afin de limiter l'impact de l'imperméabilisation du site, la collecte des eaux pluviales va être organisée. Le projet intègre la suppression du bassin de rétention au sein de la zone d'étude et l'utilisation des deux bassins existants à l'extérieur et au Sud-Est de la zone d'étude. L'ensemble des eaux pluviales provenant des bâtiments, des places de stationnement et des voiries sera collecté et rejoindra le bassin de rétention puis le bassin d'infiltration d'eaux pluviales.

Les eaux de ruissellement collectées par les bassins et le réseau d'eaux pluviales seront infiltrées après traitement par décantation. En outre, une cuve de rétention de 10 m³ est présente en amont du bassin de rétention et un séparateur à hydrocarbures est mis en place entre le bassin de rétention et celui d'infiltration.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation de délivrance de Permis de Construire conformément à l'article L. 421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de délivrance de Permis de Construire conformément à l'article L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale du terrain :	125 600 m ²
Terrain d'assiette du projet :	88 875 m ²
Surface de Plancher aménagée :	15 705 m ²
Surface totale de voirie (voirie, parking et giratoire) :	40 600 m ²
Espaces verts en pleine terre aménagés :	32 070 m ²
Hauteur maximum des bâtiments :	10 mètres
Nombre de niveau de sous-sol :	Aucun
Capacité de stationnement :	526 places dont 79 pour le personnel

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

8640 rue de la Céramique
27 940 Le Val d'Hazey

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 21 ' 12.3 " E Lat. 49 ° 10 ' 11.1 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La parcelle était occupée par une plateforme logistique constituée d'un bâtiment et d'aires de stationnement jusqu'à Novembre 2015, période de sa démolition. Depuis, le terrain est en l'état de friche urbaine.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La zone de projet est située en grande partie sur la commune Le Val d'Hazey (27) (Remplacement au 1er janvier 2016 de l'ancienne emprise communale d'Aubevoye). La bordure sud-est de la zone de projet est située sur la commune de Gaillon (27).

L'occupation des sols de la zone de projet est réglementée par :
- le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aubevoye, approuvé le 19 Février 2015.
- le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gaillon, approuvé le 31 Janvier 2008.

Conformément aux zonages réglementaires des PLU en vigueur, les parcelles cadastrales du projet sont inscrites :
- sur une Zone d'activités économiques UZ, pour les parcelles 000 AK 152, 153 et 209 (Aubevoye) . Les parcelles 152 et 209 sont plus précisément en zone UZc; secteur d'activités commerciales, artisanales et de services.

- sur une Zone Urbaine Industrielle UI pour les parcelles 000 AS 39, 40 et 41 (Gaillon).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le Plan de Prévention du Bruit sur l'Environnement du réseau routier départemental de l'Eure, approuvé le 12 mai 2014. Dans le département de l'Eure, le classement sonore des infrastructures de transports terrestres a été approuvé par arrêté préfectoral du 13 décembre 2011. La pointe est de la zone d'étude est situé dans le faisceau d'incidence de 300 mètres de la voie ferrée Paris-Le Havre ,classée infrastructure sonore de catégorie 1. Le reste de la zone d'étude est en limite du faisceau d'incidence de 30 à 100 mètres de la RD 316 (catégorie 3 à 4 selon les tronçons). Dans ces secteurs, des règles d'isolation acoustique des bâtiments neufs sont imposées. Ces règles ne concernent pas les bâtiments industriels, agricoles ou commerciaux.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes d'Aubevoye et Gaillon sont concernées par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Seine prescrit le 10 février 2012. Ce plan, en cours d'élaboration, concerne les inondations par débordement de la Seine et de ses affluents. Conformément au projet de PPR1, le secteur d'étude est sur la zone affectée par l'aléa inondation. Par ailleurs, il est en zone de sensibilité faible à moyenne concernant les risques d'inondation par remontée de la nappe phréatique. La commune de Gaillon est concerné par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement NUFARM, approuvé le 12 Décembre 2012. La zone du projet est hors du périmètre de ce plan.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL n'est répertorié sur la zone d'étude. Le site BASIAS ALPHACAN GAILLON était implanté sur la zone d'étude dans les années 90. Il s'agissait d'un ancien dépôt de gaz sans suspicion de pollution du site. Dans le cadre de la cessation de l'activité d'ITM LAI de Gaillon (ancienne activité industrielle présente sur site), une étude de pollution des sols a été réalisée par le Bureau Veritas en octobre 2014 (Cf. Annexe1). Les investigations menées entre 2008 et 2014 ont mis en évidence des contaminations superficielles avérées en hydrocarbures (HCT et HAP) associées à l'activité de la station-service (extrémité nord ouest du site) et du quai de chargement (au sud du site). L'étude complémentaire réalisée en mars 2016 par Idra Ingénierie suite à l'extraction des cuves d'hydrocarbures de l'ancienne station-service précise qu'aucun dépassement n'a été constaté sur les prélèvements et les analyses réalisés sur les zones de fouilles et sur le secteur de l'implantation de l'ancienne cuve aérienne (cf. Annexe 2).
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude se situe dans la zone de répartition des eaux de l'Albien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de : - 700 m du site FR 2312003 "Terrasses alluviales de la Seine" (Directive Oiseaux) - 1,3 km du site FR 23 02007 "Les îles et berges de la Seine dans l'Eure" (Directive Habitats) - 1,9 km du site FR 23 00126 "Les Boucles de la Seine Amont d'Amfreville à Gaillon" (Directive Habitats)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de: - 1,8 km du site classé "La boucle de la Seine dite de Château -Gaillard" (n°27216000); - 1,2 km du monument historique (MH) classé PA 000 99427 "Assiette foncière des anciens jardins du château de Gaillon et les éléments subsistants de la clôture"; - 1,7 km du MH classé PA 00099428 "Maison en pans de bois"; - 1,8 km du MH inscrit PA 00099313 "Eglise Saint Georges"; - 2 km du MH inscrit PA 0009932 "Crypte de la Chapelle de Bethléem"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau dans les nappes souterraines, ni en phase chantier, ni en phase exploitation.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Conformément au rapport géotechnique G2 AVP réalisé par Géotechnique le 30/11/2015, aucun niveau d'eau n'a été observé par les sondages réalisés au droit de la zone de projet. La phase chantier suivra les prescriptions du rapport, à savoir : - Les terrassements seront réalisés par temps secs; - En fonction des constats qui seront faits dès le démarrage des travaux, si un niveau d'eau était constaté à faible profondeur, un assainissement général du site sera à prévoir avant les travaux de terrassement."
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors matériaux de construction.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jusqu'à Novembre 2015, le site était occupé par une plateforme logistique et des espaces de stationnements. La surface était entièrement minéralisée. Cet environnement ne permettait pas le développement d'une biodiversité sur site.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'influencer la zone inondable répertoriée conformément au PPRI de la Seine prescrit. Le projet suivra les prescriptions spécifiques inscrites au règlement des PLU de la commune d'Aubevoye et de Gaillon concernant cette zone. Il respectera également les prescriptions rappelées dans le courrier du préfet de l'Eure du 11/07/2015 joint en Annexe 3. La zone de projet est inscrite dans un environnement industriel et commercial. Le projet intègre l'aménagement d'espaces verts jusqu'alors inexistantes. Ces espaces participeront au développement de la biodiversité sur site. Aussi, ces espaces pourront potentiellement servir de relais pour le déplacement des oiseaux entre les sites naturels remarquables du secteur d'étude.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jusqu'à Novembre 2015, le site était occupé par une plateforme logistique et des espaces de stationnements entièrement minéralisés. Actuellement le site est une friche industrielle.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La limite ouest du projet est distante d'environ 15 mètres de la canalisation GRT Gaz implantée sur la RD 136. Elle est implantée dans la zone des premiers effets létaux. Sur ces zones, aucune construction ou aménagement n'est prévu. L'installation classée pour la protection de l'environnement la plus proche est l'établissement Marnier Lapostelle situé à 60 mètre de la limite nord-est du site. Sa zone de risque ne couvre pas l'emprise du projet. Par ailleurs, aucun périmètre SEVESO ne recoupe le site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le risque d'inondation : - Par débordement de la Seine et de ses affluents; - Par remontée de la nappe phréatique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'étude réalisée par le Bureau Veritas en 2014 (Cf. Annexe 1) indique que l'impact potentiel des sources de pollution se caractérise par : - l'absence de risques par contact direct et ingestion pour les usagers de la zone; - des risques par inhalation limités; - un transfert de polluants possible des sols vers la nappe par infiltration des eaux pluviales. Des études et investigations complémentaires sont recommandées. Suite à ce diagnostic complémentaire un plan de gestion devra être réalisé. Le projet prévoit l'aménagement d'une station service pour automobile (6 pompes). Le stockage des carburants sera assuré de manière à limiter le risque sanitaire.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase chantier. Les bruits seront liés à la circulation des poids lourds, engins de chantier et aux opérations de construction des bâtiments et voiries. En phase d'exploitation, le projet devrait générer une augmentation du trafic de l'ordre de 23% en semaine et 40 % le samedi (conformément à l'étude trafic réalisée par Btraffic le 25/11/15, en annexe 4). Ce trafic sera source de bruit supplémentaire. Les nuisances sonores seront limitées pour les riverains du fait de l'éloignement des habitations (au plus près à 200 m) et des obstacles constitués par la végétation prévue sur site ou les bâtiments commerciaux existants à proximité. La pointe est de la zone d'étude est situé dans le faisceau d'incidence de 300 mètres de la voie ferrée Paris-Le Havre. Seuls des stationnements seront implantés sur cette zone.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le futur centre commercial sera implanté au sein d'une zone commerciale déjà concernée par des émissions lumineuses importantes (éclairage des espaces privés et des voiries communales). Le projet ne modifiera pas le contexte local du secteur.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets engendrés par le projet sont principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage et à la climatisation des bâtiments, - les émissions liées au trafic généré. <p>A noter toutefois qu'au vue des caractéristiques du projet et des normes constructives mises en oeuvre, les émissions semblent faibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet génère des eaux pluviales et des eaux usées.</p> <p>Les eaux usées seront collectées et rejetées au réseau d'assainissement collectif de la commune du Val d'Hazey.</p> <p>L'ensemble des eaux pluviales provenant des bâtiments, des places de stationnement et des voiries sera collecté et rejoindra le bassin de rétention puis le bassin d'infiltration d'eaux pluviales.</p> <p>Les eaux de ruissellement collectées par les bassins et le réseau d'eaux pluviales seront infiltrées après traitement par décantation. En outre, une cuve de rétention de 10 m3 est présente en amont du bassin de rétention et un séparateur à hydrocarbures est mis en place entre le bassin de rétention et celui d'infiltration.</p> <p>Un Dossier Loi de l'Eau au régime déclaration est en cours de réalisation.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement du centre commercial générera des Déchets d'Activités Economiques (DAE). Ceux-ci seront non-dangereux. L'essentiel sera collecté par un opérateur privé à désigner. Selon accord avec la Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine, la fraction "assimilées" des DAE pourra être collectée par le service public ou le prestataire agissant pour son compte.</p> <p>Les eaux usées sont dirigées vers le réseau communal existant.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets les plus proches identifiés sont :

- l'agrandissement du centre aquatique Aquaval à Gaillon (chantier en cours)
- l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD 316 et la RD 175 avec parking de co-voiturage à Saint-Aubin-sur-Gaillon.

Etant donné la nature des projets et leur éloignement, aucun cumul significatif des incidences entre les projets n'est pressenti.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un contexte commercial déjà construit. En l'état, plusieurs mesures et recommandations ont été définies, notamment sur la base d'études complémentaires spécifiques (étude géotechnique, diagnostic des sols et étude trafic). Le maître d'ouvrage s'engage d'ores et déjà à respecter ces prescriptions.

Au vue de ces éléments et de la poursuite des études du site, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du code de l'Environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude historique et documentaire, de vulnérabilité des milieux et d'investigations des sols du site ITM (§5.2 et 6.1)
Evaluation de la qualité des fonds et parois des fouilles suite à l'extraction de cuves d'hydrocarbures (§ 5.2)
Courrier du 11/09/2015 de l'unité prévention des risques de la DDTM de l'Eure (§ 6.1)
Enquête de circulation de BTrafic du 25/11/2015

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

3. Annexe n°1 du CERFA n°14734*02

L'annexe n°1 du CERFA n°14734*02 est fourni en pages suivantes (2 pages).